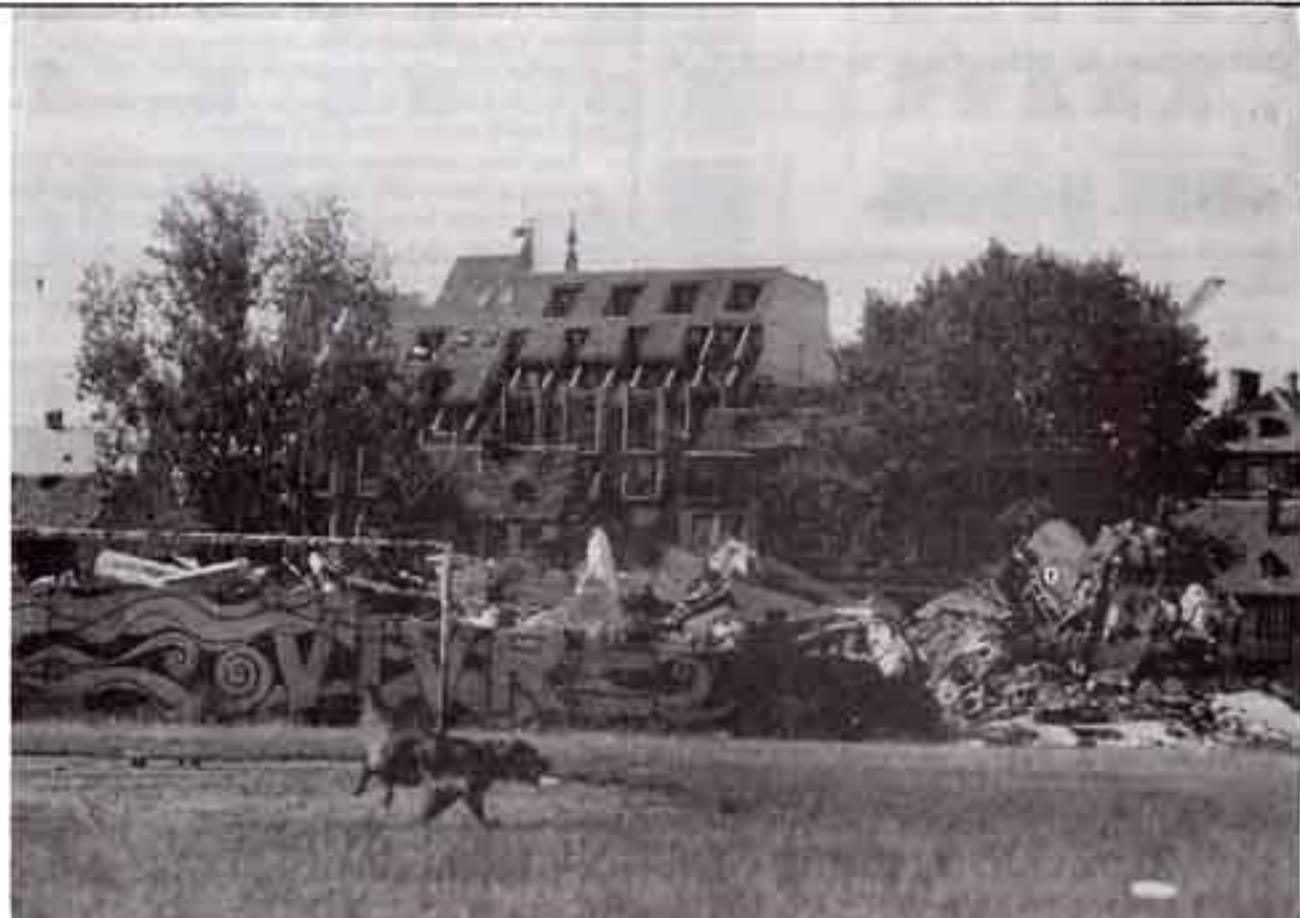


Premières Nouvelles de la Krutenau

N° 10

2,00 F

octobre-novembre-décembre 79



VIVRE . . .

- ① Dans les clapiers de béton ou sous de fausses poutres apparentes ?
- ② Dans le dénuement du chômage ou sous le joug du salariat ?
- ③ Dans la profusion des objets ou dans la pauvreté des relations ?
- ④ Dans la monotonie des spectacles ou à l'affût des mirages de la mode ?

VIVRE . . .

Comme un chien qu'on détache une demi-heure le soir pour qu'il aille pisser et s'étouder parmi les décombres des cités et les vestiges de quelque image de liberté.

SOMMAIRE



- terrain de la rue de Lucerne
p. 2 - 3
 - un terrain à créer
 - du côté de la Presse
- Interview du Directeur de l'A.R.I.M.
p. 4 - 5 - 6
- Des H.L.M. à la Krutenau
p. 6 - 7
- " Sie mache d'Krutenau kapüt "
p. 8

PETITES ANNONCES

Cherche à faire garder un enfant de 5 ans de 18 à 20 H ; 3 fois par semaine . A prendre au jardin d'enfants et à faire dîner. S'adresser au jardin d'enfants; 11, rue Fritz; Mlle Schmitt

Jeune femme cherche du travail comme femme de ménage. S'adresser également au jardin d'enfants ; Mlle Schmitt.

COMITE D'ACTION POUR LA REHABILITATION DE LA KRUTENAU - CARDEK

- Réunion tous les lundis de 19 h à 21 h .
- Permanence tous les jeudis de 18 h à 20 h .

16, rue de l'Abreuvoir (rez-de-chaussée)

PREMIÈRES NOUVELLES DE LA KRUTENAU - N°10

Supplément à «Us'm Follk» n° 128 Directeur de publication: Michel Arnould - Commission paritaire n°3 675
Composition: JBH-COMPO, 39, rue Paul-Janet, Strasbourg
Imprimeur: Ets R.-G. SCHMALTZ, Eckwersheim

ABONNEMENT aux Premières Nouvelles de la Krutenau
6 numéros, 10 francs

ADHÉSION AU CARDEK (donnant droit au journal):
20 francs par an, à envoyer au CARDEK, ou à verser sur
compte CMDP 1088-170423-45

Du côté de la Presse: ...

Avec la rentrée des classes ressurgira la question de l'usage du terrain vague situé en face du CES Fustel.

Peu avant les vacances, la presse locale avait fait état des revendications communes aux organisations de parents d'élèves (Conec et Lagarde), d'enseignants du CES et du Cardek.

Les *Dernières Nouvelles* titraient: «Le terrain vague doit rester à la disposition des habitants du quartier»; le *Nouvel Alsacien*: «Le Cardek: pas de silo à voitures sur le terrain de la rue de Lucerne»; *l'Alsace*: «Quartier suisse: l'automobile privilégiée au détriment des enfants».

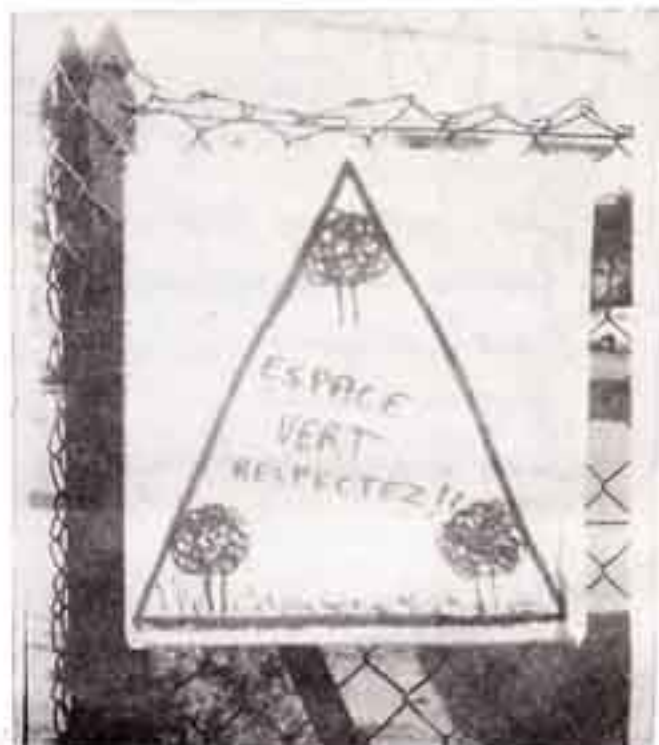
Les trois quotidiens alsaciens rapportaient la position des parents d'élèves: «Ce terrain est à vocation scolaire depuis 30 ans, il doit le rester», et notait l'opposition commune à la construction d'un silo à voitures. Les *Dernières Nouvelles* rappelaient que le terrain avait également été proposé par la Ville pour l'implantation d'un hôtel... au sujet duquel la municipalité garde le silence.

Citant les opposants au silo, le *Nouvel Alsacien* écrivait: «Il faut refuser que le meilleur terrain du quartier soit sacrifié aux automobiles», alors que, dans le même ordre d'idées, on pouvait lire dans les *Dernières Nouvelles*: «Nous ne voulons plus nous pousser continuellement pour faire place aux voitures.»

Ces mêmes *Dernières Nouvelles* soulignaient, avec précision, une certaine convergence sur ce problème entre M. Jean-Marie Lorentz, conseiller général, et les habitants et parents du quartier.

Deux conseillers municipaux ont, depuis, eu réponse au courrier adressé aux élus strasbourgeois qui fait état de leur soutien: M. Albert Rey nous a écrit qu'il appuiera nos propositions; quant à M^{me} Mosnier (qui est également déléguée régionale à la Condition féminine), elle soutiendra... M. Lorentz, «qui a fait des propositions qui vont dans le sens» que nous souhaitons.

M. Pfimlin a, lui, «pris bonne note des souhaits des signataires» et ne manquera pas de les prévenir lorsqu'une décision sera intervenue: ce qui, paraît-il, ne saurait tarder.



Cependant, d'après lui, les zones à voirie, utilisés pour des stationnements de courte durée ne résoudraient pas le problème de ces stationnements de longue durée.

Les travaux de l'AGRA dans l'ancienne école St Guillaume seront terminés en fin d'année.

Il a été suggéré que les locaux comprenant entre autre l'ancien magasin de meubles au coin de la rue des Couples et de la Place des Orhéolins soient transformés en ateliers pour artisans. Le Maire a pris note de cette proposition.

M. PEGNE, interrogé sur l'étude menée sur l'artisanat par M. FLELLIN, explique que la recherche de solutions au maintien des artisans actuels menacés notamment par la restauration est prioritaire par rapport à la venue de nouveaux artisans. Les solutions à leur maintien dans le quartier peuvent être d'aménager ou de construire de nouveaux locaux. Les HLM annoncent qu'après restauration, deux locaux d'activité seraient disponibles dans les anciens magasins du 2, rue Fritz et du 6, rue de l'Abreuvoir. Un local d'activité serait également aménagé dans la 2e tranche de construction de l'îlot du Rond-Point Prêchant.

LE GROUPE DE PILOTAGE

En dernier lieu fut abordé la création d'un Groupe de Pilotage rassemblant les partenaires actuels de l'Opération Programmée : la Ville, l'ANIM, le SERS, les HLM, l'ANAH, l'Agence d'Urbanisme et des représentants d'associations du quartier.

Le Maire a informé les personnes présentes que sous la présidence de M. LONTEVIN de telles réunions se tenaient déjà et rassemblaient les organismes officiels. Tout en mettant l'accent sur les niveaux de responsabilité différents que pourraient avoir les associations, la municipalité et les organismes officiels (décisions, consultations) le Maire a donné

son accord pour que le CARDEK soit dorénavant invité à siéger aux réunions et puisse être représenté par 2 ou 3 personnes et a laissé la porte ouverte à d'autres associations. La prochaine réunion aura lieu avant la fin de l'année ; le Maire a indiqué qu'au préalable le CARDEK en connaîtrait l'ordre du jour et qu'il pourrait faire des propositions.

.....

0 0
0

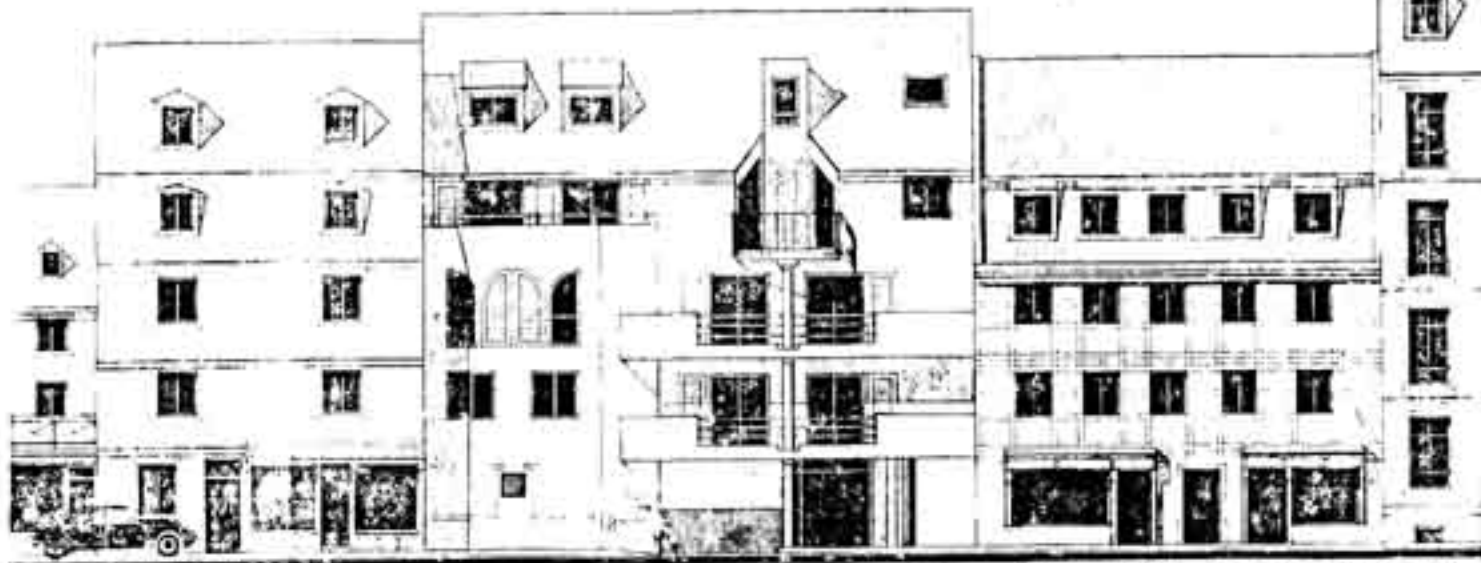
COMMENTAIRES ----

Cette réunion a apporté des réponses assez précises et allant dans le sens des propositions du CARDEK sur des points -tels, la restauration du PODUIM, la création d'un groupe de Pilotage, l'attribution aux habitants du quartier des logements HLM - en suspens depuis longtemps.

Par contre, le bilan de l'Opération Programmée présentée par la Ville comme la meilleure opération en France nous a paru être exclusivement abordé sur le plan technique sans considération d'ordre social :

- les propriétaires restaurent avec ou sans l'aide de l'ARIM
- l' ANAH subventionne et épuise les sources budgétaires
- les HLM construisent des logements tiroirs malgré leur retard

Seule bavure autorisée : la lenteur du démarrage de l'opération dans l'ilot du Renard Prêchant ; une bavure qui est paradoxalement positive, mais qu'aucune solution de relogement n'est prête à l'heure actuelle dans cet ilot. Si la Ville peut dénombrer les logements restaurés, et aux normes, conventionnées, elle ne peut par contre fournir aucun bilan sur le nombre de familles étant effectivement restées dans leur logement ou y étant revenues après travaux, aucun bilan sur le nombre de familles touchant l' APL.



de s'engager sur un programme social conséquent dans un quartier proche du centre-ville, de s'engager sur des chasses jusqu'alors gardées pour les promoteurs au moyen d'une législation complaisante.

Trois ans après, une suite à ce programme est cependant sur le point de naître : enfin des fondations sortent de terre au 8 rue de l'Abreuvoir, la rue du Brochet est fermée à la circulation, un échafaudage grimpe le long du 66 rue de Zurich ; au 2 rue Fritz, les gravats passent par les fenêtres... il n'y a d'ailleurs plus de fenêtres.

Au terme de ces chantiers (fin 1980?), il devrait y avoir 50 logements HLM de plus à la Krutenau.

ADRESSE	NOMBRE DE PIÈCES						TOTAL
	1	2	3	4	5	6	
Rue du Brochet	2	7	8	11			24
6-8 rue de l'Abreuvoir		7	5	2		1	15
2 rue Fritz		6		1			7
66 rue de Zurich			4				4
TOTAL	2	27	13	14		1	50

Une remarque quant au type de logements : ce sont les 2-pièces qui sont en plus grand nombre ; les 3-4-pièces, dont on peut dire qu'ils sont des logements de taille moyenne, sont assez nombreux (27) : il n'y a pratiquement pas de grands logements.

Et puis, une question essentielle : qui sera logé dans les HLM de la Krutenau ?

La municipalité et le maire en personne ont présente les logements de l'îlot du Renard-Préchant, particulièrement ceux de la rue du Brochet, comme des logements-tiroirs, donc destinés, dans le cadre de l'opération programmée, à servir de logement provisoire ou définitif à des personnes qui auraient à quitter leur logement actuel en raison de travaux ; or, qui sont ces personnes susceptibles d'être délogées dans l'îlot du Renard-Préchant ? Massivement, ce sont des familles ouvrières et des personnes ayant de très faibles revenus ; une grande partie d'entre elles sont immigrées (selon le recensement de 1975, 37 % des habitants de l'îlot du Renard-Préchant sont d'origine étrangère).

Les données démographiques d'autres îlots du quartier sont légèrement différentes et l'état de l'habitat y est généralement moins dégradé, mais il n'empêche que, lors de l'attribution de ces HLM, il se jouera un acte important pour l'avenir du quartier. Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour penser

que la tentation pour l'office HLM peut être forte d'opérer une sélection qui écarterait certains habitants : le tri, comme l'appelle le directeur de l'ARIM à partir de critère de nationalité, les immigrés, de solvabilité, les chômeurs, les smicards, de sociabilité, celles et ceux étiquetés sociaux, chômeurs chroniques, bruyants, coléreux, alcooliques... Nous ne pouvons que souhaiter que ce qui peut passer pour être de la suspicion de notre part ne soit pas fondé.

Mais puisqu'il y aura inévitablement une sélection, le Cardek va proposer au maire que pour les attributions de logements HLM à la Krutenau soient retenus les critères suivants :

1° Pour loger des habitants de la Krutenau :

a) quand leurs conditions de logement actuel rendent souhaitables un relogement ; par exemple, en cas d'insalubrité ou d'exiguïté ;

b) dans le cadre d'un relogement provisoire en raison de travaux ;

c) quand le logement actuel est rendu trop petit à cause de travaux après qu'il ait été établi que le maintien dans l'immeuble restauré était impossible.

2° Pour des familles venant d'autres quartiers lorsqu'elles sont de condition modeste et mal logées.

Le point 2 pourra surtout être mis en application dans la mesure où le parc HLM du quartier tendra à se développer, donc principalement si à la phase actuelle des 50 logements succède une autre phase, qui a d'ailleurs été prévue dans l'îlot du Renard-Préchant (une quarantaine de logements en bordure de l'ancienne rue de la Massue, jusqu'à la rue du Jeu-de-Paume). A la différence de la première, cette deuxième phase de construction devrait aboutir à la création de grands logements, destinés à des familles avec plusieurs enfants, ces nouveaux exclus des centres-villes touristico-piétonniers.

L'action de l'office HLM et celles d'autres organismes sociaux (le PACT, les Habitations modernes) peuvent être d'un poids déterminant dans la transformation de la Krutenau. Des terrains libres existent (dans l'îlot du Renard-Préchant, l'îlot de l'Abreuvoir, rue des Balayeurs, rue de la Tour-des-Pêcheurs, place des Bateliers, rue Munch) : ils appartiennent généralement à la collectivité (la municipalité, le département, l'État) ; le pire serait qu'ils finissent entre les mains de promoteurs privés ; le mieux serait qu'ils servent à créer des espaces verts, des locaux pour artisans, des équipements utiles aux habitants du quartier et des logements sociaux.

Il dépend de la municipalité et de sa politique foncière que le logement social gagne du terrain dans le quartier de la Krutenau, et, qui sait ? un jour, passant le pont Saint-Guillaume ou celui du Corbeau, vienne installer ses quartiers sur l'autre berge de l'Ill... là où la ville a aussi quelques propriétés.

Cela ne dépend-il pas aussi un peu des Strasbourgeois ?

Joël COLIN

Premières Nouvelles de la Krutenau

SUPPLEMENT GRATUIT au N° 10

NOVEMBRE 79

la Krutenau telle qu'elle pourrait être

MAISON DE QUARTIER

**Le CARDEK propose
la création d'un «groupe
de pilotage»
pour la Krutenau**

Mercredi prochain à l'invitation de
les services et groupes
quartier de la Krutenau
CARDEK (rue
réunion

rendez-vous avec le maire

une d'obtenir le maintien d'un fort pourca-
ges d'immenses à logements modérés, de loge-
ments modestes, de logements familiaux. Il s'agit
avant de doter le quartier de tout ce qui s'avère
utiles à la vie d'un quartier: marché, écol-
les, squares...
On aimerait à l'avenir...
des propositions...
pour cette...
de la Krutenau...
la ville...
mais on...
accompli...
aussi bénéficie...
de la Krutenau est une...
mais qui prend

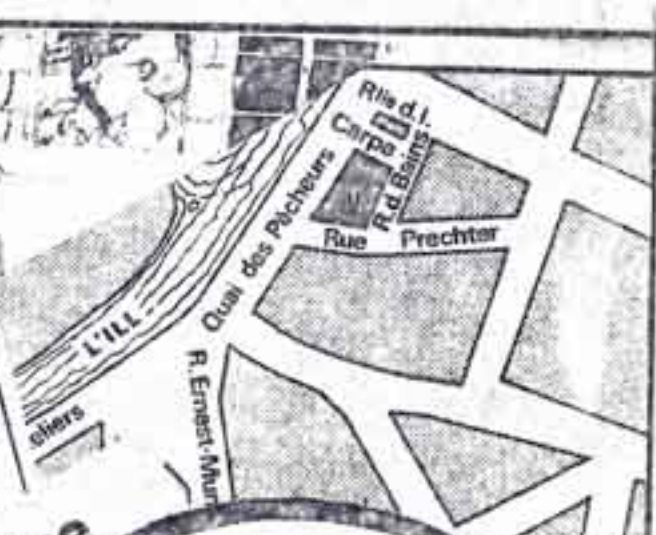
Rénovation de la Krutenau

**L'Association de restauration
immobilière a défini
neuf îlots prioritaires**

La grande action de rénovation
le 1er janvier 1978, n'a...
permettant d'...
et l'OS

**POUR UNE
REUNION QUI
NE SOIT PAS
SANS LENDEMAIN**

**BILAN DE LA
REUNION ORGANISEE
PAR LE MAIRE LE 10
OCT. 79, A LAQUELLE ETAIT
INVITE LE CARDEK.**



Des H.L.M. à la KRUTENAU

Les logements HLM de la Krutenau, même s'ils sont pour quelque temps encore pratiquement inexistant, ont déjà une longue histoire; une histoire qui est liée à celle du quartier puisqu'en définitive, dans les conditions actuelles d'évolution d'un quartier ancien, créer ou ne pas créer de logements HLM revient à faire le choix entre une réhabilitation qui est sociale et une restauration-rénovation qui ne l'est pas.

Entre ces deux extrêmes, il y a, bien sûr, des nuances, qui dépendent principalement du nombre de logements créés et des critères de leur attribution. Ces critères ne sont pas clairement connus; le nombre de logements pour lesquels un permis est délivré et dont les chantiers viennent de commencer est de 50; ils s'ajouteront à ceux déjà existants réalisés en 1976 au 12 rue Fritz.

50 nouveaux logements HLM à la Krutenau en 1980, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas beaucoup. On peut dire que le choix de la Ville est nuancé.

L'origine des logements sociaux de la Krutenau, nous la situons en 1973. Ces logements ne sont que sur du papier, et encore ne s'agit-il que du papier d'un étudiant en architecture, Didier Gosselin, qui pour son travail de fin d'études avait réalisé un projet de réhabilitation de l'îlot du Renard-Préchant.

Bien accueilli par la presse et l'opinion publique, soutenu par la Fédération des locataires et le Cardek, ce projet allait à contre-courant de la manière de faire de la municipalité; plus de projet de voirie dictant sa loi à l'habitat, mais le respect des formes et de l'esprit particulier à un quartier, avec, pour moyen d'action, la construction de logements sociaux. A une époque, pourtant pas si lointaine, où la municipalité disait encore qu'il n'y aurait pas de HLM à la Krutenau, D. Gosselin démontrait que cela était possible en dépit du coût du terrain. Comme il se doit, le projet ne fut pas adopté par la municipalité, mais il en est resté néanmoins quelque chose dans l'esprit des gens: une alternative valable à la construction par des promoteurs privés.

Puis, remettant en cause la politique des grands ensembles, le mouvement HLM s'est donné une nouvelle forme d'action: la restauration de l'habitat ancien; cette nouvelle disposition a connu une concrétisation «relativement rapide» à la Krutenau au 12 rue Fritz. Nous mettrons quelques guillemets à cette relative rapidité puisque cet immeuble municipal fut pendant une année, 1975, laissé à l'abandon, et connu alors une dégradation accélérée malgré plusieurs démarches du Cardek auprès du maire et une occupation symbolique à la fin de l'année. Le 12 rue Fritz fut restauré en 1976; 8 logements HLM, les premiers du quartier, servirent à reloger des habitants de la Krutenau, notamment les locataires du 66 rue de Zurich (au-dessus du magasin de coiffure); 8 logements qui comptent puisqu'ils ont une valeur d'exemple et contribuent à changer l'image de marque du HLM: un logement HLM n'était pas nécessairement perdu dans une tour ou dans une barre comme il s'en construisait dans les années 60 et début 70; un immeuble HLM n'était pas nécessairement rejeté à la périphérie de la cité, là où le terrain est meilleur marché, là où la classe ouvrière est maintenue à distance respectable de la bourgeoisie.

On pouvait s'attendre à ce que ce 12 rue Fritz fasse aussitôt des petits, mais il n'en fut rien. Les problèmes administratifs et financiers se sont succédés; ils n'étaient en fait que la traduction de l'absence de volonté de la municipalité

Il y a aussi ce qu'on appelle les «travaux locatifs»: par exemple, le papier peint, les prises électriques... on peut prendre l'exemple du 4 rue de l'Abreuvoir où on connaissait les locataires qui allaient y habiter; au moment où on a mis les papiers peints, les prises, etc., les travaux ont été décidés avec eux.

Une évolution serait de donner plus de pouvoir au locataire pour décider du confort intérieur du logement. C'est un problème de législation, il faudrait modifier la loi de 1948, et je dirais que ça la remettrait au goût du jour. Ceci correspondrait à reconnaître au locataire le droit d'intervenir sur le choix des modifications du logement qu'il a loué. Mais ce serait vraiment un leurre de croire qu'il n'y aura jamais de conflit; il y a aussi plusieurs intervenants, donc il y a des conflits.

■ **Le mode de financement des maîtres d'œuvre (dont l'ARIM), qui perçoivent des honoraires calculés sur un pourcentage du coût des travaux, ajouté aux frais que les subventions de l'ANAH sont d'autant plus fortes qu'on réalise une mise aux normes et que, dans le mode de calcul du loyer à la surface corrigée, les équipements, sont pris en compte pour une part importante, ne pousse-t-il pas à une modernisation à outrance des logements, parfois au détriment des souhaits des locataires, de leurs besoins et de leurs moyens?**

— Notre travail pour la ville, c'est effectivement de moderniser le patrimoine de la Krutenau. Nous, nous privilégions donc cette mise aux normes dans la mesure où la ville nous l'a demandé, dans la mesure où les financements, notamment de l'ANAH, la privilégient également, et dans la mesure effectivement où les propriétaires désirent rentabiliser leurs investissements; mais je dirais que ce n'est pas le coût de la maîtrise d'œuvre qui nous y pousse. L'ARIM, ou les architectes, nous appliquons un mode de calcul d'honoraire trop classique; je pense qu'en habitat ancien, il faudrait revoir ce mode de rémunération et se faire payer, non pas au coût de travaux, mais à la prestation, c'est-à-dire au nombre d'heures de travail. On pourrait imaginer, par exemple, que, comme pour une entreprise, le propriétaire demande un devis au maître d'œuvre.

Pour en revenir au problème du degré de confort du logement, je trouve qu'en fait, il serait plus intéressant de donner aux gens des moyens de payer des logements en bon état et confortables plutôt que de dire: «Les gens n'ont pas les moyens, donc il faut qu'ils aient un sous-logement». Ainsi, il vaut mieux améliorer le mécanisme de l'APL et donner effectivement aux gens la possibilité de payer un logement tel qu'ils le souhaitent.

■ **Pour que les problèmes de logement soient résolus dans de meilleures conditions à la Krutenau, quelle pourrait être la demande que l'ARIM adresse à la municipalité?**

— Notre demande ne peut se situer que dans le cadre existant de la politique de l'habitat.

• Il y a le problème des logements-tiroirs; il faut que la Ville mette rapidement, surtout si l'opération Krutenau se poursuit, des logements à la disposition des organismes qui travaillent dans le quartier; la SERS par exemple aura sûrement besoin de logements sur l'îlot du Renard-Préchant, puisqu'il y aura des immeubles en très mauvais état à reprendre en restauration lourde.

• La Ville pourrait également aider certains locataires pour le paiement du loyer; actuellement, il y a certaines villes de France qui pratiquent une aide quand les avantages de l'APL ne sont pas suffisants ou, par exemple, en attendant la mise en marche réelle d'une APL (période de transition).

• Dans le cadre actuel, la Ville pourrait développer le parc social de la Krutenau en faisant en sorte que les organismes sociaux (PACT, HLM...) acceptent de reloger tous les cas qui se présentent.

Il faudrait ne pas faire de tri à partir des revenus des gens, puisque l'APL doit donner la possibilité aux familles à faibles ressources de payer leurs loyers.

Il faudrait aussi éviter toute ségrégation au niveau de la nationalité, de la catégorie socio-professionnelle ou de la composition familiale. Par exemple, d'après nos enquêtes, il y a 25 % d'immigrés dans les logements non aux normes; on pourrait donc envisager que les HLM acceptent de reloger au moins 25 % d'immigrés dans ses logements neufs de la Krutenau. ■

La municipalité vient de décider la mise en place d'une aide au déménagement pour les habitants de la Krutenau. Cette aide est financière et destinée à couvrir les frais consécutifs à un déménagement occasionné par des travaux.

Peuvent être pris en compte: les frais de déménagement proprement dits (appel à une entreprise ou location d'une camionnette), mais aussi, des frais annexes tels que la réfection d'une tapisserie, un changement de mode de chauffage...

Se renseigner auprès de l'ARIM.



LE POINT SUR L'ACTION DE L'ARIM.

Interview du directeur de l'Association de Restauration Immobilière

Le C.A.R.D.E.K., à maintes reprises, en 1974 et 1975, avait demandé à ce qu'une Association de restauration immobilière (A.R.I.M.) puisse agir à la Krutenau. Cette demande avait été faite à la Ville pour que les petits propriétaires soient informés des aspects techniques et financiers de la restauration, pour qu'ils soient encouragés à conserver leurs immeubles et ne les vendent plus à des sociétés immobilières, et pour que, en définitive, il soit mis un arrêt à la vague de démolition qui frappait alors le quartier. La restauration légère des immeubles paraissait être le meilleur moyen de concilier l'amélioration de l'habitat et le maintien des locataires.

Les années 1976 et 1977 ont vu une nouvelle politique de l'habitat se dessiner en France: le gouvernement s'intéressait enfin à l'habitat ancien: restauration, mise aux normes des logements pour ramener les loyers soumis à la loi de 1948 à un niveau comparable à celui des immeubles neufs, et création de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) pour atténuer pour les personnes à faibles ressources (la grande majorité des locataires bénéficiant encore de la loi de 1948) les effets des hausses de loyers, donc pour permettre cette hausse.

En 1977, l'A.R.I.M.-Alsace (2, rue Paul-Reiss, à Strasbourg) a signé une convention avec la municipalité pour travailler, dans le cadre de l'opération programmée de la Krutenau, dans ce quartier (à l'exception de l'îlot du Renard-Préchant). L'action de la municipalité à la Krutenau, et par conséquent celle de l'A.R.I.M., se situe dans la ligne politique gouvernementale. Il semble incontestable que le sort des habitants du quartier soit au nombre des préoccupations de l'A.R.I.M.; cela n'empêche pas cet organisme, et, en fait, à travers lui, certains principes d'«amélioration de l'habitat», d'être controversés par les habitants eux-mêmes, plus que cela ne paraît dans les réponses que nous a données Roland Hausswald, son directeur, que nous remercions pour cette interview.

Sans plus de commentaires, nous publions cette interview; si elle provoque des réactions, nous ne manquerons pas de vous les faire connaître dans le prochain numéro des *Premières Nouvelles de la Krutenau*.

Joël COLIN

■ L'ARIM A été active à la Krutenau depuis bientôt deux ans; quelles ont été ses principales actions?

— Nous avons commencé au début de l'été 1977; l'ARIM était chargée par la Ville de monter des opérations-témoins afin de montrer ce qu'il était possible de faire dans le quartier.

La première opération a donc eu lieu avec le Cardek, au 16 rue de l'Abreuvoir, après une série de travaux réalisés bénévolement en liaison avec l'Association des compagnons bâtisseurs; la deuxième eut lieu au 1 rue Fritz, où le projet a été fait à la fin de 1977; la réalisation a duré tout le premier trimestre de 1978. Le but de cette deuxième opération-témoin était de montrer que, financièrement, il était intéressant pour un propriétaire de faire des travaux et qu'on pouvait réaliser ces travaux avec maintien des habitants.

En fait, le maintien des habitants n'a été réalisé qu'en partie, puisqu'on est passé de 17 logements à 13 logements: sur deux familles qui sont parties, une a été relogée au 16 rue de l'Abreuvoir par les soins de l'ARIM, une autre est partie en Lorraine; deux familles qui occupaient deux logements chacune n'en ont plus occupé qu'un, ce qui fait que le nombre de logements a pu être diminué. Nous venons, en juillet 1979, de réaliser une enquête auprès des familles qui habitent actuellement l'immeuble et qui étaient là au moment des travaux. Nous les avons interrogées pour savoir ce qu'elles pensaient de l'opération après avoir expérimenté pendant un an leur logement restauré; en fait, on s'aperçoit que les réponses sont assez variables suivant les familles. Le problème dans un immeuble collectif, c'est que si on ne restaure pas, il y a des familles qui ne sont pas contentes et que, si on restaure, il y en a qui trouvent le loyer trop cher, ou qui, pour une autre raison, ne sont pas satisfaites. Dans le cas du 1 rue Fritz, par exemple, il y a une famille qui trouve que le loyer est trop cher; son loyer est de 724 francs par mois, y compris les avances sur charges, pour un 3-pièces, et ils ne touchent pas l'APL parce qu'ils ont des revenus trop élevés pour en bénéficier. Par contre, on peut aussi prendre, dans le même immeuble, l'exemple d'un couple avec un enfant au quatrième étage; ils ont un loyer de 577 francs, auquel il faut ajouter 95 francs d'acompte sur les charges, et ils touchent une APL de 455 francs. On s'aperçoit donc que l'APL marche à fond pour des personnes ayant de très faibles revenus, mais pas pour des personnes ayant des revenus moyens. Ce qui est le cas, si je me souviens bien, de la première famille, qui, avec deux salaires, touche au total entre 5 000 et 6 000 francs par mois; avec de tels revenus, il n'y a pas d'APL lorsque le loyer est de 724 francs.

■ Après ces deux opérations, quels ont été les autres chantiers qui ont démarré, et quelles ont été les autres actions de l'ARIM?

— Le travail de l'ARIM consiste surtout, pour le compte de la Ville, à faire une information auprès des propriétaires et une incitation auprès d'eux pour faire des travaux. Pendant cette année et demie qu'a duré l'opération programmée, démarrée officiellement le

1^{er} janvier 1978, nous avons fait deux choses principales:

- Tout d'abord, une information tous azimuts, par lettre et par presse; ensuite, pour tous les propriétaires qui le désiraient et qui nous ont contacté spontanément sans qu'on les démarchât spécialement, on a fait ce qu'on appelle un «dossier sommaire», qui leur explique ce qu'ils peuvent faire comme travaux, le financement, les loyers après travaux en cas de conventionnement, etc. Et, pour l'instant, notre travail n'a consisté qu'en cela vis-à-vis des propriétaires privés.

- Deuxièmement, comme nous travaillons sur le quartier, nous avons essayé de résoudre deux ou trois problèmes qui intéressent de très près la Ville:

Il y a d'abord le problème d'un immeuble vide au 7 rue du Maréchal-Juin, que la Ville a vendu au PACT (association pouvant gérer des logements pour des familles modestes) et dont nous venons de commencer la restauration.

Le deuxième problème a été le foyer des travailleurs musulmans rue Prechter: on envisage maintenant de faire une restauration sur place, en adjoignant à l'immeuble existant deux immeubles vides voisins pour faire les travaux, par étapes en essayant de libérer les chambres occupées actuellement.

La troisième affaire a été d'essayer de mettre sur pied des logements-tiroirs qui puissent être utilisés par des locataires chez qui on ferait des travaux lourds pour qu'ils restent sur place durant le chantier. C'est assez récent: on a proposé à la Ville de récupérer au 6 rue Paul-Janet 8 logements vides dans la cour pour les retaper très sommairement.

un autre aspect de notre travail a été de faire des enquêtes sur maintenant presque tout le quartier auprès des habitants, locataires pour la plupart, pour savoir s'ils désiraient que dans leur appartement ou leur immeuble il y ait des travaux. Nous avions l'intention ensuite de faire des démarches auprès de propriétaires dont les locataires étaient intéressés par des travaux; mais les propriétaires qui d'eux-mêmes nous ont contactés sont si nombreux que nous n'avons pas eu le temps de le réaliser.

Pour la fin de cette année, ou l'année prochaine, si on a moins de demandes spontanées de propriétaires, on fera le recensement de tous ces immeubles où les locataires, dans une proportion majoritaire, peut être 80% ou 90%, ont demandé des travaux, et nous relancerons alors les propriétaires en leur expliquant ce qui pourrait être fait financièrement ou techniquement.

À côté de ce travail pour le compte de la municipalité, l'ARIM peut également faire des maîtrises d'œuvre pour des chantiers privés de la Krutenau. Actuellement, l'ARIM réalise environ 30% des chantiers privés du quartier, les autres étant faits soit par le propriétaire seul, soit avec l'aide d'un architecte. l'ARIM n'étant alors consultée que pour des questions administratives: dossier de conventionnement, calcul du loyer...

■ **Dans les chantiers actuellement en cours, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?**

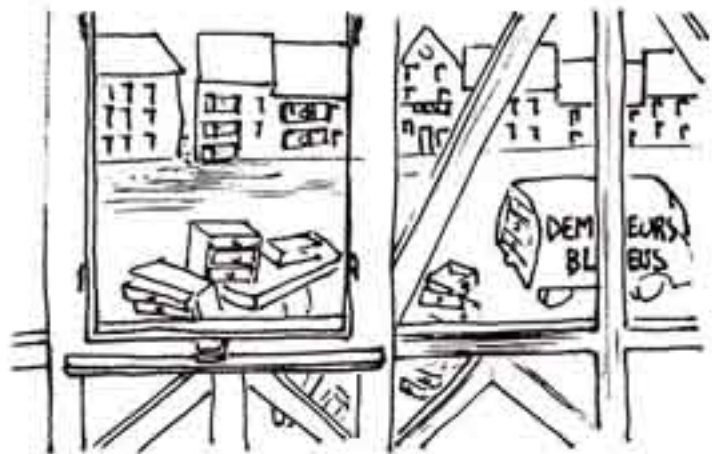
— La principale difficulté, c'est de faire des chantiers sur des logements habités. C'est le gros problème. Notre condition, pour que l'ARIM puisse faire une maîtrise d'œuvre, est que le propriétaire s'engage à garder les locataires; on essaye alors de se débrouiller soit pour reloger les gens provisoirement dans le même immeuble ou dans un autre immeuble, soit pour faire les travaux en leur présence. Mais, faire les travaux en présence des locataires, c'est compliqué pour tout le monde. C'est compliqué pour les locataires; ils sont effectivement très gênés, il y a du bruit, il y a des problèmes de clés, de surveillance de l'intérieur du logement, ils ne peuvent pas laisser leurs affaires, etc. Il y a des problèmes, puisque l'installation sanitaire ampute en général une partie du logement; il faut donc qu'ils modifient leur mode de vie.

Il y a aussi des problèmes pour les entreprises; elles travaillent beaucoup moins facilement quand le logement est occupé; elles ne peuvent pas laisser leur matériel sur place; elles ont aussi des problèmes de clés pour pouvoir pénétrer dans les logements... et pour le maître d'œuvre, il y a les difficultés pour coordonner le chantier.

Pendant tout le début de l'opération programmée, nous avions des difficultés, puisque l'on n'avait pas de logements à proposer sur la Krutenau pour les gens chez qui on faisait des travaux. Maintenant, avec les «logements-tiroirs» aménagés au 6 rue Paul-Janet, on va, en septembre, reloger quatre familles pour une durée de 3 ou 4 mois: deux familles turques du 12 quai des Bateliers, une étudiante du 21 rue du Général-Zimmer, et une dame âgée du 9 rue des Orphelins. Là, les propriétaires se sont engagés à reprendre les familles; mais déjà, il y a un problème puisque l'une des familles turques a 4 enfants et en aura bientôt un cinquième, et cette famille occupe actuellement un deux-pièces; alors, la remettre dans son deux-pièces après travaux, c'est possible; mais est-ce qu'on doit remettre une famille de 6 ou 7 personnes dans un deux-pièces? Dans ce cas, je pense que la solution serait qu'on retrouve un logement plus grand ailleurs à la Krutenau, ou qu'on essaie d'obtenir une réservation immédiate dans un des futurs logements HLM du quartier; il suffirait de trouver un 4-pièces.

Si, au 6 rue Paul-Janet, on a prévu de loger les gens pour 3 ou 4 mois, pour cette famille turque on sera obligé de la garder un an ou un an et demi, ce qui fera un logement-tiroir d'occupé pendant ce temps-là.

Ensuite, il y a d'autres projets de restauration pour lesquels les propriétaires nous ont contactés; et où on fait attendre depuis presque un an parce que, dans certains logements, le maintien des habitants est impossible durant les travaux; c'est le cas notamment du 10 place des Orphelins.



■ **L'ARIM s'intéresse-t-elle aussi à la partie sur la rue du 6 rue Paul-Janet où habitent notamment des squatters, et quelle serait son attitude vis-à-vis de ces habitants ?**

— Au 6 rue Paul-Janet, pour les logements sur la rue, j'aimerais d'abord que l'on propose à la famille qui habite là depuis très longtemps un relogement au 15 a, b, c rue Fritz, si elle le désire, en lui laissant la priorité sur le type de logement qu'elle veut; il y a des 4-pièces, des 3-pièces et des 2-pièces, et pour choisir l'étage. Pour les autres familles, les squatters, je n'ai aucune idée; pour l'instant, elles peuvent rester là; c'est à la Ville de résoudre ce problème puisqu'elle est propriétaire de l'immeuble. Si on nous demande, à nous, de chercher des solutions, on en cherchera, peut-être en faisant les travaux au 6 rue Paul-Janet avec les gens sur place; mais la Ville peut également demander aux HLM de reloger ces gens-là. Pour l'instant, nous n'utilisons que l'arrière de l'immeuble pour une période minimum de deux ans et demi. Pendant cette période-là, on a aussi le temps de voir ce que les squatters peuvent espérer.

■ **En ce qui concerne le 7 rue du Maréchal-Juin, est-ce que l'on sait déjà de quelle manière seront attribués les logements une fois restaurés ?**

— Il n'y a pas de liste préalable; on essaiera vraisemblablement, en priorité, de reloger des personnes qui habitent dans les immeubles sur lesquels on fait des travaux et qui auraient un logement qui ne leur conviendrait pas après travaux. Ce seront, en principe, des relogements définitifs puisque l'immeuble sera entièrement refait; mais, cette question, il faudrait la poser au PACT, qui assurera la gestion et aura le pouvoir de décision. L'ARIM fera des propositions, mais ce qu'il est important de noter, c'est que la Ville a passé convention avec le PACT par laquelle celui-ci s'engage à reloger des habitants du quartier.

■ **L'habitant d'un logement, lorsqu'il n'en est pas le propriétaire, ce qui est le cas général à la Krutenau, peut-il intervenir dans les choix qui sont faits pour son logement ou son immeuble? Beaucoup de choses qui ont été dites à propos de l'opération programmée peuvent le laisser croire, de même que l'enquête entreprise par l'ARIM où le locataire a l'occasion de dire ce qu'il veut pour son confort, ce qu'il accepterait de payer comme loyer, etc. Qu'en est-il dans la réalité, quelle est l'attitude de l'ARIM vis-à-vis des demandes des locataires ?**

— Lorsqu'il y a des travaux dans des logements, il faut bien voir qu'en fait il y a un certain nombre de désirs: il y a le désir du propriétaire de faire suivant ses idées, qui ne sont pas uniquement basées sur la rentabilité, mais aussi sur d'autres idées comme, par exemple «le gaz c'est mieux que l'électricité»: il s'agit de son immeuble, et il a envie d'y appliquer ses idées. Le deuxième élément, ce sont les idées de chaque locataire au moment où on fait les travaux. Troisièmement, il y a les problèmes techniques pour coordonner les types de travaux que l'on fait dans chaque logement; par exemple, il est assez difficile d'installer un chauffage électrique à un étage et un chauffage au gaz à l'étage du dessous; donc, si un locataire demande un chauffage électrique et un autre un chauffage au gaz, il est bien évident qu'un locataire sera satisfait et l'autre pas. On essaie dans la plupart des cas de discuter avec les locataires et de savoir ce qu'ils désirent. De temps en temps, si le côté technique montre que l'idée du locataire est mieux adaptée à l'immeuble, c'est son idée qui peut être retenue; ça a été le cas au 9 rue Adolphe-Wurtz, où on a changé l'emplacement d'une salle de bain à la demande d'un couple de personnes âgées.

L'ARIM, qui assurait la maîtrise d'œuvre du chantier 1 rue Fritz, est revenu un an plus tard, en juillet 1979, sur les lieux où elle avait travaillé.

Elle y a constaté que, sur les 13 appartements qu'elle avait restaurés, 10 d'entre eux étaient habités par des familles présentes pendant les travaux. 3 familles sont donc parties, dont un étudiant qui n'avait pas les moyens de payer la caution prévue par le conventionnement. Sur les 10 familles qui sont restées, l'ARIM en a interrogé 8, et n'a pu entrer en contact avec les 2 autres.

Quand il leur a été demandé ce qu'elles pensaient de l'opération de restauration, voici ce que ces 8 familles ont répondu:

«On est bien content d'avoir la salle de bain, mais on a été obligé de faire des retouches telles que la moquette, etc.; la durée des travaux a été trop longue; ils avaient dit 3 mois et ils sont restés pendant 6 mois.»

«Il y a une différence très nette entre la situation avant les travaux et après les travaux; c'est plus propre et plus agréable à vivre, surtout avec l'installation de la salle de bain.»

«On se trouve mieux; il y a plus de confort; nous sommes très heureux d'avoir un logement qui nous plaît!»

«On reste dans la Krutenau et je pense qu'avec les installations sanitaires, c'est très agréable; il faut continuer la restauration.»

«Le logement me plaît, mais dommage qu'on m'a coupé le balcon. Je suis content surtout pour l'équipement sanitaire; il y a encore des problèmes avec les fenêtres qui laissent passer pas mal d'air.»

«Maintenant que c'est fait, je suis très heureuse; c'est propre, c'est agréable surtout avec le chauffage et la salle de bains.»

«Avant les travaux, j'avais trois pièces et maintenant je n'en ai plus que deux, et je paye beaucoup plus cher; maintenant, c'est beaucoup plus agréable, mais c'est petit et moi je veux quelque chose de plus spacieux.»

«Avant les travaux j'avais les deux logements; maintenant c'est plus petit et je paye plus cher, donc ça ne me plaît pas et je veux déménager; il n'y a pas de fenêtres dans la cuisine et dans la salle de bain.»

Est-ce ce qu'on appelle un «bilan globalement positif»? C'est l'impression que semble avoir gardée R. Hausswald de cette expérience.



Sie mache d'Krütenau kapüt

Zwische Ill un Citadell,
am Rand vun unserer Stadt,
do gibt's e Quartier lieb un hell.
So manches isch dort noch zue sähn, m'r wurd nitt satt;
awer ball müsst's g'schähn, absolut,
denn sie mache d'Krütenau kapüt!

Barfuess hann d'Kneckes, un mit verrissene Hosse,
friejer als d'Fiess gebade,
im Giesse, wo in d'Ill nin isch gflosse.
Dort hann au exzerziert die strammschte Saldate.
An denne Ort gedenkt so mancher Rekrüt,
un hit, mache'se d'Krütenau kapüt!

Ganz hinte uff d'r Esplanad
do kennt m'r sich nimmi üss, au kenn Hund un kenn Kätzel,
ja im Stüdent hett mien wische d'r Saldat.
Au durichgebroche hann'se s'Sunnepläetzel,
dass isch leider d'r hittich Tribüt.
Ja — Sie mache d'Krütenau kapüt.

Fuer die wo's noch nit wisse
(m'r sieht so ebs nit gern),
d'r Wasserturm isch abgerisse
un au d'Hüsarekasern.

Es ändert sich schnell, vun Minüt zue Minüt,
denn, sie mache d'Krütenau kapüt.

Im "Bas-Rhin" isch nimm Bal,
In d'r "Vendée", im "Schloejel", isch's jetzt drüric!
Wo gibt's hit denn e Arsenal?
m'r kennt küm noch de FuchsdenEntepredig,
Selbscht üss d'r "Stadt Zürich" kommt kenn Lütt.
Ja, ja — Sie mache d'Krütenau kapüt!

Es isch hit nimmi nett.
Was beditt denn noch e Fischartsbrunne,
oder s'friejere Lazerett?
Wo duen am Brettstelle-Eck sich d'Wiwer noch sunne!
Au Samstaas schleift kenner meh ham, e Dütt.
B'stimmt geht d'Krütenau kapüt.

Vorm Tüwak wurd kenn G'stunses meh g'spielt.
Uff d'r Wilhelmer Kirich umesunscht sich d'r Gockel noch dräjt.
Am Haipläetzel kenn Bubbel meh brücht,
Au kenn Podium-Kinnes fuer wenn's Katze räjt.
Kenn Gärte meh, kenn Blueme, kenn Krütt...
— Sie mache d'Krütenau kapüt!

D'r Holzhof kann m'r numme vun üsse noch sähn,
so ebs feschtzuestelle macht kenn Spass.
Es sin bstimmt kenn Plän,
denn durich d'Fritzgass - Fejgass - Henngass
weht jetzt ball e anderer Wind.
Drum, visitiere noch, awer g'schwind,
so lang es noch geht un e bissel noch steht.
Es wurd geböjt, un wie, m'r fahrt üss d'r Hütt.
Zut — Sie mache d'Krütenau kapüt!

Au printemps 1979, le CARDEX avait, en collaboration avec d'autres partenaires (parents d'élèves, CLAPEST, Foyer Horizon Amitié), invité la Municipalité et l'Agence d'Urbanisme à participer à une réunion sur le Plan d'Occupation des Sols de la Krutenau et du Quartier Suisse. Il y avait alors des difficultés à s'entendre avec le Maire sur les modalités d'une telle réunion et finalement, reprenant la date que nous proposons c'est le Maire qui décide d'organiser lui-même la réunion du 10 octobre au Foyer Ste Madeleine en nous demandant de lui adresser au préalable, par écrit, les questions que nous voudrions **lui** voir aborder.

Etaient présents à cette réunion :

- M. PFLIMLIN, Maire de la Ville de Strasbourg
 - M. ADAM, Secrétaire Général et M. LOBSTEIN Secrétaire Général Adjoint chargé de suivre l'Opération Programmée
 - M. LORENTZ, Conseiller Général du Canton et Conseiller Municipal, Mme BECKER et MM. BECK, BON, CLAUS, KIEFFER, LEVEN, et ROTENBACH, Conseillers Municipaux
 - M. DURR, Directeur de l'ANAH
 - pour les HLM, M. HUSSLER, Directeur ; M. MOSTER, responsable de la gestion et M. REGULA, chef du bureau des services techniques
 - pour l'ARIM et pour le PACT, M. HAUDY, président des deux organismes ; M. HAUSSWALD, directeur de l'ARIM ; M. KIENZT, technicien de l'ARIM
 - pour la SERS, M. ADJEIN, directeur et M. LIOTTE, chargé d'étude pour l'îlot du Renard Prêchant
 - des représentants de divers services municipaux (logement, circulation, affaires sociales) dont les assistantes sociales travaillent à la Krutenau
 - M. PRIGNE, Directeur de l'Agence d'Urbanisme
- ETAIENT EGALEMENT PRESENTS DANS LA SALLE :
- des conseillers municipaux : M. JOST, Président de la Chambre Syndicale des Propriétaires et M. AMOS, Président de l'Association des Commerçants de Strasbourg.
 - une cinquantaine de membres du CARDEX et de sympathisants

- les représentants des parents d'élèves élus au Conseil d'établissement du Collège Pustel de Coulanges
- un représentant du CLAPEST (Comité de liaison pour l'alphabétisation et de promotion des travailleurs migrant dont est membre le CARDEK.

M. LOBSTEIN avait, une semaine auparavant, annoncé au CARDEK que cette réunion n'était pas publique. La Ville n'utilisa aucun moyen pour informer les habitants de l'organisation de cette réunion. Le Maire n'était pas, semble-t-il, au courant de cette situation et, pensant avoir à présider une réunion publique constata d'entrée de jeu que la population ne s'était pas déplacée nombreuse.

C'est dans l'ensemble le texte qui avait été adressé au courant du mois de septembre au Maire par le CARDEK, qui a servi de base au déroulement de cette réunion. Ce texte abordait les problèmes de logements dans le quartier, les équipements collectifs et les espaces verts, la circulation et le stationnement, les activités économiques (commerces, artisanat, petites entreprises) et demandait à ce que le CARDEK et d'autres associations qui le souhaiteraient puisse participer au groupe de travail de la Krutenau que préside la Municipalité.

M. LOBSTEIN, dans un exposé relativement détaillé a expliqué l'évolution de la politique municipale sur la Krutenau et les actions menées dans le cadre de l'Opération Programmée ; il a informé que les subventions allouées par l'ANAH aux propriétaires effectuant des travaux avaient totalement été épuisées pour l'année 1978, qu'elles l'étaient aux 3/4 pour 1979 (en octobre) et que selon toute vraisemblance, elles le seraient pour la fin de l'année ainsi que pour 1980 (au total, la somme allouée par l'ANAH pour les 3 années est de 24 millions de francs). Ces subventions, déjà allouées ont permis de restaurer 314 logements dont 200 mis aux normes parmi lesquels 142 étaient conventionnés.

LE LOGEMENT

S'appuyant sur l'exposé de M. LOBSTEIN, et principalement sur des considérations techniques le Maire s'est déclaré satisfait de l'Opération Programmée de la Krutenau qui d'après lui est celle qui marche le mieux en France.

Il a, en réponse au CARDEK qui mettait en doute le bien fondé de la vente d'immeubles municipaux à des particuliers, le 15 rue d'Austerlitz, le 42 rue de Zurich (vendu par la GUS), le 5 rue du maréchal JUIN, montré sa confiance dans le conventionnement qui peut permettre le versement de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et limite l'attribution à des familles disposant de revenus en dessous d'un certain plafond ; le Maire a présenté la cession du 15, rue d'Austerlitz et du 42 rue de Zurich avec engagement des nouveaux propriétaires de maintenir les habitants et celle du 5 rue du Mal. Juin en vue d'une restauration dont l'ARIM assurera la maîtrise d'oeuvre comme des opérations à caractère social. A ce propos, le Maire a justifié le nombre modéré des interventions par des constructeurs sociaux par le risque de maintenir un ensemble trop important de familles modestes, citant l'exemple à ne pas suivre des grands ensembles des quartiers périphériques.

Le CARDEK a fait valoir l'inexistence de ce danger à la Krutenau et que la tendance actuelle était plutôt à l'opposé, la restauration et les hausses de loyer continuant de pousser vers la périphérie les habitants du quartier les moins fortunés et les familles.

Cette tendance a d'ailleurs été par la suite illustrée par la SERS qui, présentant l'état de son travail dans l'îlot du Renard-Prêchant, a laissé clairement entendre que selon les renseignements qu'elle possédait, de nombreuses personnes, principalement des immigrés, n'étaient pas prêtes à payer le loyer d'un logement restauré et seraient amenées probablement à quitter le quartier. Le CARDEK a alors rappelé à la Ville et à la SERS leurs responsabilités par rapport aux personnes à faibles ressources et que leurs rôles devaient être de rechercher des

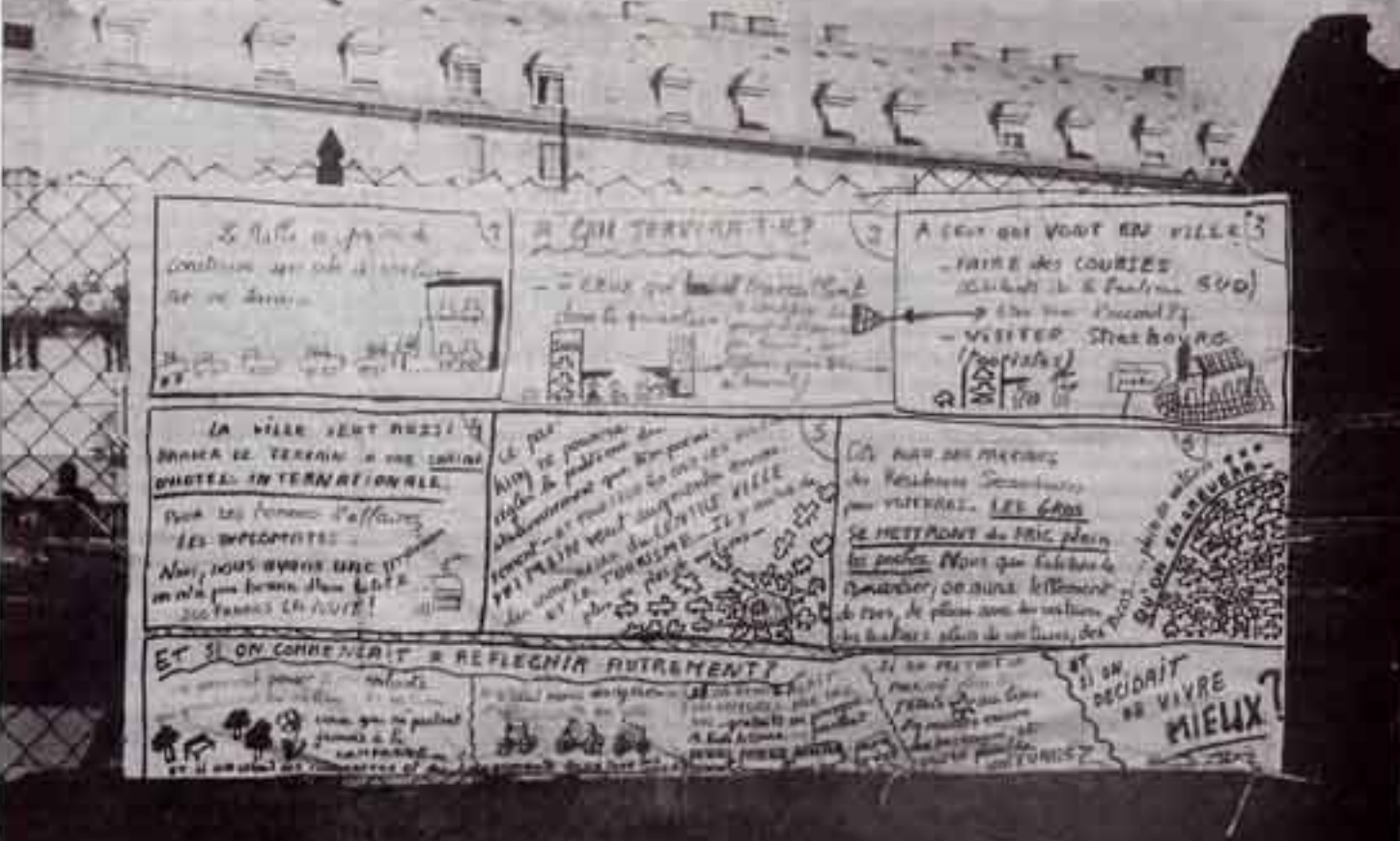
solutions au maintien des personnes. Il a principalement été souligné l'absence de logements-tiroirs disponibles (seuls 8 logements au 6 rue Paul Janet sont prêts) et l'absence de solutions aux problèmes sociaux (information sur l'APL; utilisation des prêts ou subventions du 0,1% pour les logements des immigrés; actions d'accompagnement social à la réhabilitation). A la lumière des déclarations du directeur de la SERS, il semblait que cet organisme se satisfaisait du fait que 8 propriétaires de cet îlot avaient été intéressés pour mener une opération de restauration sur leur immeuble, et que la situation était en passe d'être débloquée pour 7 autres.

L'attribution et l'utilisation comme logements-tiroirs des HLM de la Krutenau, et notamment ceux de l'îlot du Renard-Prêchant ont été évoquées. Le directeur de l'Office HLM et le Maire ont confirmé que les 24 logements de la rue du Brochet serviraient de logements-tiroirs pour les habitants de l'îlot et que les autres logements (au 66 rue de Zurich, aux 6 et 8 rue de l'Abreuvoir, au 2 rue Fritz) permettraient de reloger des habitants du quartier. Mme STAAB, du service du logement de la Ville, nous a appris qu'une liste de candidats habitant la Krutenau était en cours de constitution. Selon le directeur de l'office HLM, le 66 rue de Zurich (4 logements) serait prêt en décembre 79 et les immeubles de la rue du Brochet en juillet-août 80. Le directeur a également annoncé qu'il était prévu de construire une deuxième tranche de 41 logements dans l'îlot du Renard-Prêchant en prolongement vers le sud (rue de la Massue, rue du Jeu-de-Paume) de l'opération actuelle; les plans seraient déjà réalisés; le 14 rue des Oules pourrait également être restauré par les HLM.

Par ailleurs, le directeur a clairement fait comprendre que l'organisme qu'il dirigeait travaillait à la Krutenau exclusivement à la demande de la Ville et n'était lui-même demandeur d'aucun terrain à construire et d'aucun immeuble à restaurer.

Au CARDEK qui demandait à ce que l'action sur le logement aille à l'avenir vers la création de logements familiaux, l'ARIM, l'ANAH et les HLM ont répondu que leurs actions allaient dans ce sens:

- l'ARIM en effectuant des regroupements de logements à chaque fois que cela était possible et nécessaire pour chercher



Un terrain à créer ...

Il était une fois un terrain vague que tout le monde délaissait. Il servait de dépotoir à ordures et à voitures. Quelquefois, on pouvait l'entendre se plaindre d'être si peu respecté. D'autres fois, dans le même quartier, on pouvait entendre des enfants pleurer de ne savoir où jouer. Mais l'indifférence régnait, et les jours passaient, monotones, pas très gais.

Mais voilà qu'un jour de printemps, un jour où il faisait si beau, les habitants eurent soudain envie de courir et de chanter et de danser et de sauter. Mais aie! ouille! partout il se cognait, aux murs, au béton, aux voitures, aux bruits, au travail à faire. Pendant ce temps, terrain vague essayait de respirer, il aurait aimé s'étendre, onduler au soleil et fleurir. Mais de partout les touristes affluaient. Oh! pas pour le voir! Mais pour l'écraser, et l'asphyxier avec leurs grosses voitures à parquer.

C'est ce jour-là que, dans ce quartier, on entendit un long cri de plainte et de révolte, un hurlement de ras-le-bol. Trop c'est trop! Gens étouffés et terrain délaissé en avaient assez...

Enfin leur colère et leur peine s'étaient rencontrées, et ensemble ils se mirent à rêver...

Ils rêverent d'herbe bien verte, fraîche et humide. De l'herbe pour s'y rouler, pas de pelouse triste et barbelée. Des haies bien touffues pour s'y cacher et empêcher les bruits d'entrer. "Les bruits sont priés de rester dehors", disait une pancarte. Alors les silences, les chants, les cris, les pleurs et les rires viendraient y danser.

Sur leur terrain vague, les habitants planteraient aussi des arbres, des arbres qui sentent bon après la pluie, et puis qui

donnent des fleurs et puis des fruits. Alors les oiseaux viendraient y chanter, et les chats les écouter.

Il y aurait aussi des bancs, pour se reposer et lire et discuter et se rencontrer et tricoter et rêver. Hé hé!

"Mais des bancs confortables, avec un dossier, pas des bancs de pierre froide comme on en voit parfois!" fit remarquer une grand-mère révoltée.

— Et nous, on aime le sable, la terre, l'eau, les fleurs, les animaux, les jeux", criaient les enfants enthousiasmés, enfin écoutés.

De partout venaient les rires et les rêves. Des rêves qui construisaient un lieu chaud et accueillant, un lieu où il n'y aurait pas besoin de papiers d'identité pour y aller, pas de porte à pousser, pas d'argent à donner, pas d'activités obligées. Un terrain à tous, pour tous!

Mais tu rêves, dis!

Comment peux-tu oublier que dans notre société il y a des autorités qui décident sans nous de ce qui est bien pour nous

Que dans notre société des êtres humains sont exploités, intoxiqués des vieux oubliés, pas respectés des enfants dressés, pas écoutés des femmes maltraitées, baillonnées des immigrés tabassés, expulsés des terrains rentabilisés!

Je rêve, oui!...

Mais pourtant Regardez, il y a bien rue des Orphelins un terrain à créer Écoutez, il y a bien des enfants qui pleurent de ne savoir [où jouer.

Danièle TARDIFF



veut à regrouper dans un même quartier un très grand nombre de logements sociaux.

Nous considérons cet argument comme étant tout un prétexte qui permette, avec bonne conscience, de laisser la part belle à la promotion privée et de ne pas inverser le mouvement d'exode des familles ouvrières vers les quartiers périphériques.

Si une étape a été définitivement franchie avec la mise en chantier de 50 logements HLM, ce n'est pas ce programme et son prolongement possible d'une quarantaine de logements qui garantiront à long terme la maintien du caractère populaire du quartier.

Cette réunion n'eura donc pas été marquée par une évolution réelle de la municipalité par rapport au problème du logement, et il est probable que l'information importante qui nous retiendrons de cette rencontre sera l'entrée du CAMPEK dans le groupe de travail de l'opération programmée de la Krut-au qui préside l'un des proches collaborateurs du Maire : M. LODSTEIN.

Ainsi la réunion du 10 octobre aura peut-être permis à la concertation de s'instaurer d'une façon plus permanente. Peut-être s'agit-il en apparence d'un tournant important dans l'attitude de la Ville à l'égard d'un comité de quartier, mais là encore, il est beaucoup trop tôt pour juger et il faudra attendre que le groupe se réunisse plusieurs fois pour évaluer l'intérêt qu'il y a à participer. Au cours de la réunion, le Maire n'a-t-il pas montré les limites de cette concertation, en agréant les parents d'élèves et en consacrant court à un débat sur l'absence d'équipements sportifs, en leur disant d'attendre de connaître les décisions de la Mairie pour les critiquer ?

A priori, notre méfiance dans ce groupe de travail pourrait avoir un double intérêt :

- continuer de poser le problème global du quartier tel que nous l'avons fait lors de la réunion du 10 octobre en ayant notamment notre demande vers le rôle que doit jouer le parc social et son élargissement à la Krut-au (achat d'excubles ou de terrains par la Ville, cession à des constructeurs sociaux).
Il est certain que nous avons une efficacité dans ce domaine,

Le CARDERK devra continuer d'agir publiquement et rechercher l'attention de la population et d'autres associations (par ex. le CLUSTEP, le collectif du Neuhof).

- en essayant d'imposer à la Ville de trouver des solutions à des problèmes précis qui se posent, au niveau du logement principalement, et ceci afin que ne soient pas évacués hâtivement comme cela risque de se faire pour l'îlot du Ramaré Pröchent, les cas difficiles c'est-à-dire les cas de celles et de ceux qui ont des revenus faibles.

L'Opération Programmée de Restauration de la Krutenau est en partie l'aboutissement de l'action du CARDERK. Que cette opération soit détournée de ses objectifs initiaux (amélioration de l'habitat et maintien de la population) il ne faut pas s'en étonner : le mode de financement de la restauration favorise la mise aux normes et la hausse de loyers et rend, surtout dans le cas d'immeubles vétustes et d'habitants peu fortunés, les intérêts des propriétaires et des locataires complètement contradictoires.

Faut-il pour autant regretter le choix de la restauration qu'avait fait le CARDERK ? L'absence d'intervention de la Municipalité aurait de toutes façons, par la vétusté, amené la Krutenau à être une proie de plus en plus facile pour les promoteurs ; à mi-parcours de l'Opération Programmée nous arrivons à tirer des conclusions de cette première étape il nous faut les faire valoir auprès de la Municipalité pour que le Maire et ses collaborateurs acceptent de reconnaître eux-mêmes que le bilan provisoire de leur action ne s'établit pas d'une façon aussi satisfaisante qu'ils l'ont laissé paraître le 10 octobre.

Le maintien en état de la Krutenau et la relance des propriétaires pour qu'ils effectuent des travaux, c'est certainement l'affaire de la Municipalité, mais l'intervention municipale ne doit pas être avant tout une série d'opérations isolées une action de promotion sociale pour des personnes et des familles qui ne bénéficient pas pour l'instant de conditions d'habitats et d'environnement satisfaisantes, c'est aussi son affaire. C'est également l'affaire du CARDERK et notre entrée dans le groupe de travail de la Krutenau devrait être un moyen supplémentaire pour poser ce problème.

LE CARDEX POURSUIT SON ACTION
ET SE REUNIT TOUS LES LUNDIS SOIR

À 19 HEURES

IL ORGANISERA UNE PERMANENCE LES JEUDIS

de 14 HEURES À 20 HEURES

au 16, RUE DE L'APPEL

NOUS VOUS PRÉSENTONS, DANS CE SUPPLÉMENT AUX
AUX PREMIÈRES NOUVELLES DE LA KRUTZNAU,

UN COMPTE RENDU DE LA RÉUNION QUE LE MAIRE A
ORGANISÉ LE 10 OCTOBRE 1979, AU FOYER STE
MADELEINE ET À LAQUELLE IL AVAIT INVITÉ LE
COMITÉ D'ACTION POUR LA RÉHABILITATION DE LA
KRUTZNAU (CARDEK).

NOUS FAISONS, À LA SUITE DE CE COMPTE RENDU,
QUELQUES COMMENTAIRES.

PAR SON CONTENU ET SA PRÉSENTATION, CE SUP-
PLÉMENT EST DONC DIFFÉRENT DU JOURNAL HABITUEL
DONT NOUS PENSONS PUBLIER LE PROCHAIN NUMÉRO
EN JANVIER 1980.

Les différentes salles et bureaux seront mis à la disposition d'associations diverses, pas uniquement issues du quartier ni obligatoirement permanentes.

La gestion sera assurée par la ville.

Le Maire affirme qu'il n'y aura pas d'affectation exclusive et permanente de la grande salle, démentant par là, l'annonce faite par la presse régionale que le Barabli s'y installerait. Il considère que le projet d'aménagement retenu, remplaçant le projet de Centre Culturel, a tenu compte de la demande exprimée par le CARDEK.

LE TERRAIN VAGUE DE LA RUE DE LUCERNE

L'affectation du terrain n'est pas encore décidée, mis à part la construction d'un atelier pour le CES.

Le projet de construction d'une salle de sport n'a pas été retenu car pour la mairie, l'équipement prévu entre la rue du Jura et la Cité Administrative devrait répondre aux besoins des écoles.

Cet équipement comporte :

- une salle de gym. type C
- une salle de gym. type B
- 2 salles de sport
- des annexes et un plateau extérieur

Une responsable des parents d'élèves, en se basant sur l'étude faite par son association sur la fréquentation de cet équipement et compte tenu de l'origine des subventions (environ la moitié des subventions proviennent des Universités ce qui conduit à penser qu'il sera utilisé pour moitié par les Universités), juge cet équipement insuffisant.

Les parents d'élèves rappellent que, lors d'une entrevue avec M. GROSSMANN, en novembre 1978, des indications précises leur avaient été données sur cet équipement, ainsi qu'un calendrier de construction qui n'est pas respecté.

M. le Maire semble ignorer qu'une rencontre a eu lieu entre M. GROSSMANN et le Conseil d'Établissement du CES. Il s'emporte contre les exigences de la représentante des parents d'élèves, semblant ne pas porter foi aux déclarations de son collaborateur et d'autre part, ne pas accepter du tout

que les parents et le CARDEK posent des questions et aient des exigences, puisque le projet n'est pas arrêté. Il indique que pour sa part il ne fera pas de promesses.

Pour ce terrain, en définitive, la municipalité déclare hésiter entre :

- le projet de M. LORENTZ, projet qui fut présenté au cours de cette réunion.

Il comprend un petit square, une pelouse de jeux sportifs et un équipement socio-culturel avec l'atelier complémentaire à cette salle de sport utilisable par les établissements scolaires voisins et les habitants du quartier.

- la demande des parents d'élèves et du CARDEK (équipements sportifs et square)
- la construction d'un silo à voitures.

La municipalité relève que le projet de M. LORENTZ et la demande des parents d'élèves et du CARDEK ne manquent pas d'affinités.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'un silo à voitures à la Krutenau. Pour le CARDEK, les problèmes de stationnement se posent essentiellement dans la journée et sont dus à l'environnement du quartier : proximité du centre ville, et du quartier suisse, la Krutenau prenant d'ailleurs l'allure d'un parking du centre ville. Le CARDEK insiste sur le fait que ce projet ne correspond ni aux besoins des habitants, ni à ceux du CES. Le Maire ne retient pas cet argument qu'il estime égoïste ; il répond qu'une solidarité doit exister entre les différents quartiers de la ville, de plus il ne se sent pas responsable des carences d'équipement des services administratifs (S.S., C.A.F. ...) qui auraient dû prévoir le stationnement de leurs employés dans leurs bâtiments.

Un responsable du service de circulation de la ville confirme que le report le plus important des voitures vient des personnes travaillant dans le quartier suisse (employés des services administratifs) du secteur universitaire et selon lui pour une part moins importante des touristes et des personnes faisant leurs achats au centre-ville.

à maintenir des familles

- l'ANAH en ne subventionnant pas les travaux comprenant la division de logements existants de moins de 100 M²

- les HLM en prévoyant 18 logements de 4 pièces dans la poursuite de son programme dans l'îlot du Renard Prêché (les 41 logements)

Cette action en faveur de la création de logements familiaux a paru limitée quant au type de logements proposés (pas de 5-6 pièces) et quant à leur nombre.

LES EQUIPEMENTS

Le PODIUM

Sur le problème de l'ancien cinéma PODIUM, le CARDEK regrette que l'étude de la municipalité ait été faite en dehors des habitants du quartier et demande à la municipalité des précisions sur :

- l'aménagement du bâtiment
- quelle en sera l'utilisation pour les groupes informels, pourraient-ils occasionnellement louer des locaux pour des petites fêtes, boums, répétitions
- et quel sera le type de gestion de cet équipement

Le Maire a répondu que la restauration du bâtiment a été décidée récemment par le Conseil Municipal et qu'après avoir voulu en faire un Centre Culturel, une option Centre de Loisirs a été prise.

Le bâtiment sera restauré sur 5 niveaux et comprendra :

- un sous-sol
- au RDC une salle polyvalente de 450 places (sièges mobiles) pour les bals, spectacles etc ...
- au 1^o étage des petites salles
- au 2^o et 3^o des bureaux

Il sera possible de louer des salles occasionnellement, à des tarifs modulés (M. CONRAD, du service des affaires sociales de la ville, a donné en exemple les tarifs de location de salle de la Passerelle à Hautepierre : 100 fr par soirée).